

glacis

Pour la bureaucratie soviétique, le renforcement et la consolidation de la zone d'influence que l'impérialisme lui avait accordé était d'autant plus impérieux qu'il apparaissait dès 1944 que tout espoir de cassure dans le bloc impérialiste devait être définitivement repoussé.

De 1917 à 1933, l'impérialisme n'avait pu détruire les bases du régime collectivisé à cause d'un rapport de force défavorable entre lui et le mouvement ouvrier mondial. Après 1933, l'impérialisme, dominé par ses contradictions et scindé en deux blocs antagonistes, s'engagea dans la préparation d'un conflit qui devait amener l'impérialisme le plus fort à la domination mondiale. En 1944, un seul impérialisme tenant à sa merci les "vainqueurs" et les vaincus impérialistes dominait effectivement le monde. Le sursis dont l'U.R.S.S. avait profité entre les deux guerres prenait fin.

En 1939, la bureaucratie soviétique indifférente aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, intégra dans les frontières de l'U.R.S.S. les provinces passées sous sa domination.

C'est Trotsky qui, le premier, posa la question : comment la bureaucratie se comportera-t-elle à l'égard de la propriété capitaliste des pays passés sous son influence ? La réponse qu'il donna alors n'a pas été démentie par l'histoire.

"La variante la plus probable" écrivit en 1939 Trotsky, c'est que "dans les territoires prévus pour faire partie de l'U.R.S.S., le gouvernement de Moscou prendra des mesures d'expropriations à l'égard des grands propriétaires fonciers et d'étatisation des moyens de production. Cette variante est la plus probable, non parce que la bureaucratie est fidèle au programme socialiste, mais parce qu'elle ne veut ni ne peut partager le pouvoir et les privilèges qui y sont liés avec les anciennes classes dirigeantes des territoires occupés... Comme la dictature bureaucratiste de Staline ne s'appuie pas sur la propriété privée mais sur la propriété étatique, l'invasion de la Pologne par l'Armée Rouge doit, dans ce cas, avoir pour résultat la liquidation de la propriété privée capitaliste pour faire correspondre ainsi le régime des territoires occupés à celui de l'U.R.S.S."

C'est à cette "variante la plus probable" que l'Internationale a donné, depuis 1946, le nom "d'assimilation structurelle".

En 1944, Staline n'agit pas comme en 1939. C'est-à-dire qu'il ne procéda pas à la destruction de la propriété privée, à l'étatisation des moyens de production, à l'intégration dans les frontières russes et dans la planification soviétique, des pays du glacis. Cependant, il intervint de telle façon qu'aujourd'hui encore, à l'exception de la Finlande et de la Yougoslavie, il maintient le glacis sous sa dépendance.

Ici, une remarque s'impose : Le cours de la politique stalinienne ne peut